

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Déclaration de Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

69065

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0024947

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1049 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : VENNE Ben abdelhak Date de naissance : 1943

Adresse : Derb Tariji Rue 3 N° 29

Tél. : 06 38 90 18 18 Total des frais engagés : 3000 Dhs 161,00 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 01/03/2021

Nom et prénom du malade : AFRANI Fettouma Age : 19

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Maladie psychique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 28/04/2021

Signature de l'adhérent(e) : H. YAKANI



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/03/2021	C		300 DT	DR. LOUBNA BOUHAOUA Reseau de la CCISEE Casablanca 18 - 05 22 21 872

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
INPE	01/03/2021	661.00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
092063189			

### AUXILIAIRES MEDICAUX

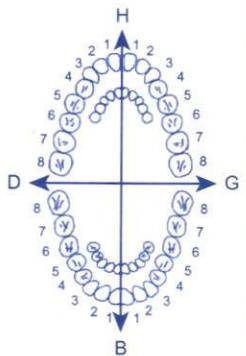
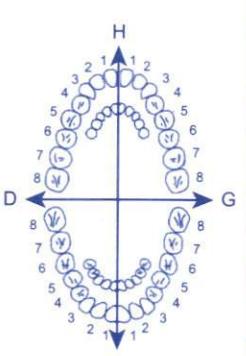
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412	21433552	
	D	00000000	00000000	
	B	00000000	00000000	
		35533411	11433553	
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Loubna Bouhaouli LAHSAINI

Psychiatre - Psychothérapeute

PSYCHOTHÉRAPIE

TROUBLES DE SOMMEIL

TROUBLES SEXUELS

TROUBLES DU COMPORTEMENT ALIMENTAIRE



الدكتورة لبنة بوحولي لحسايني

اختصاصية في الطب النفسي والعقلي

العلاج النفسي

اضطرابات النوم

اضطرابات الجنسية

اضطرابات في السلوك الغذائي

22/05/2021  
PHARMACIE MOUTRANE  
RUE TAFLALAT  
CASABLANCA  
MARRAKECH  
TAFILALET

## ORDONNANCE

001010312021

AFRANI Fethaeme

396.00

136.00

x3

PHARMACIE MOUTRANE  
N° d'Ordre 8848  
Date 14/05/2021

- Paroxetine 20 mg

156.00

Diminutro (P)

56.00 x3

- Temazepam 11 mg

109.00

- Asperges 21.00

5 x3

Dr. L. BOUHAOULI

Dr. Loubna BOUHAOULI

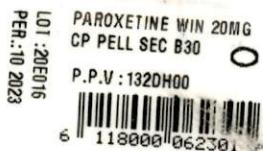
- Psychiatre -

Résidence COUPEE 30 Bd. Taoujoute  
(en Face Clinique BADR)  
Casablanca - Tél : 05 22 27 28 72

189, RUE TAFLALAT  
PHARMACIE MOUTRANE  
189, CASABLANCA  
TEL : 05 22 22 22 18 45

RDV le 01/06/2021

32,00



32,00 ↵

